





86 M. DC. XXXIII.

Aux trois iours de la ceremonie, les Atmoires des sieurs Ducs d'Hallyvin, de Brissac, & de Candalle, furent posées diulement: car le premier iour, apres celles du Duc de Rays furent mises celles des sieurs de Hallyvin à gauche, de Brissac à droit & de Candalle à gauche. Le second iour, de Brissac à gauche, de Candalle à droit, & de Hallyvin à gauche. Et le troisième iour, De Candalle à gauche, de Hallyvin à droit, & de Brissac à gauche.

Cedit iour à deux heures apres midi le Roy se rendit dans le departement de la Reyne mere, tous les Cheualiers Commandeurs vestus de leurs grands manteaux & Colliers de l'Ordre, les Cheualiers Nouices, vestus en habit blanc de toile d'argent, la Tocque & Cappe noire, brillants de Chatons de Pierreries.

At trois heures le Maistre des ceremonies ayant fait marcher les douze Trompettes, les Tambours, Fifres & hautbois, qui estoient vestus de velours bleu, aux liurees de sa Maiesté, les quatre Herauts d'armes deux à deux, le Roy d'Armes de France seul, apres fit marcher les sieurs de Bourgneuf Huissier de l'Ordre, & le sieur du Pont Heraut de l'Ordre en suite. Ce fait il appella le sieur Duret Cheury, Secrétaire de l'Ordre, & Bouthillier grand Tresorier qui marcherent ensemble, le Grand Tresorier à droit: puis le sieur de Bullio Garde des Sceaux de l'Ordre seul. En suite marchoient deux à deux les Cheualiers No-

Ordre du
marcher des
Cheualiers
allans à l'E-
glise.















